

## Déclaration préalable pour la construction d'un carport / abri voiture de moins de 20 m<sup>2</sup> \*

**\* Si le carport a une emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup>,  
un dossier de permis de construire devra être établi.**

- **Dépôt de la demande :**
  - Dépôt en ligne : sur <https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>
  - Dépôt papier : 1 exemplaire à déposer dans votre mairie ou par courrier.
- **Délai d'instruction du dossier complet : 1mois (2mois en secteur de patrimoine protégé - ABF)**
- **Constitution du dossier :**

### PIECES DU DOSSIER

#### 1- FORMULAIRE

##### Dépôt en ligne

Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne :

<https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.

##### Dépôt papier

Le formulaire est à télécharger sur <http://www.service-public.fr> :

CERFA N° 16702\* (pour maison individuelle)  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028>

##### ***Rubriques à renseigner :***

**Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain,**  
**Rubrique 4.1 - indiquer la description du projet et renseigner l'emprise au sol de l'existant et du projet**  
**Rubrique 8 – dater et signer**

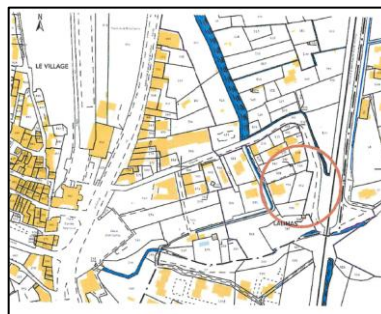
#### 2- PIECES A FOURNIR - Les plans transmis peuvent être en format PDF pour les dépôts en ligne.

##### PLAN DE SITUATION (DP1)

Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr),

Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500<sup>ième</sup>.

**Voir notice d'aide : réaliser un plan de situation**



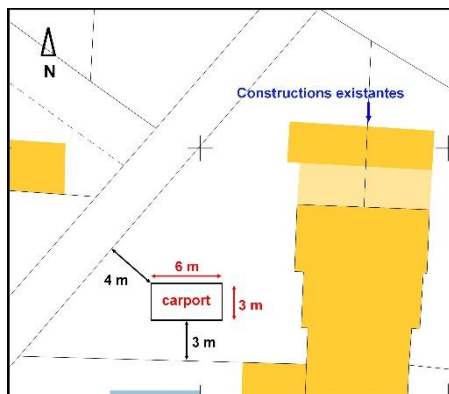
##### PLAN DE MASSE (DP2)

Sur un plan de votre terrain, indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact du carport. Les dimensions du carport doivent être cotées ainsi que les distances de celui-ci aux limites de propriété, le cas échéant.

Indiquer également sur le plan de masse, les limites du terrain, l'orientation, l'échelle, les accès, etc ...

L'emprise au sol des bâtiments existants avant travaux et après projet avec l'espace végétalisé restant disponible sur la parcelle.

**Voir notice d'aide : réaliser un plan de masse**



Parcelle : AW 1050 de 700 m<sup>2</sup>

**Avant Travaux**  
Emprise au sol : 120 m<sup>2</sup>

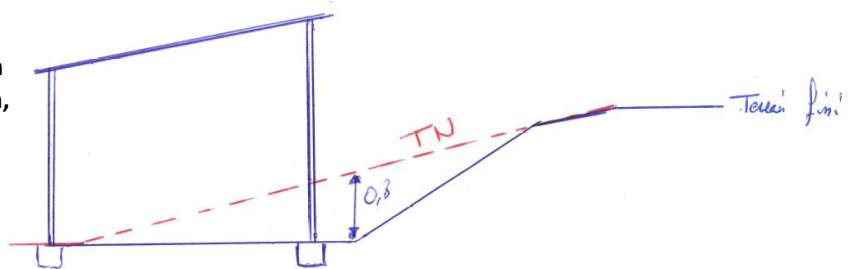
**Après Travaux**  
Emprise au sol : 138 m<sup>2</sup>

Espace végétalisée restant disponible : 350 m<sup>2</sup>

Echelle numérique : 1/500<sup>ième</sup>

### PLAN DE COUPE (DP3)

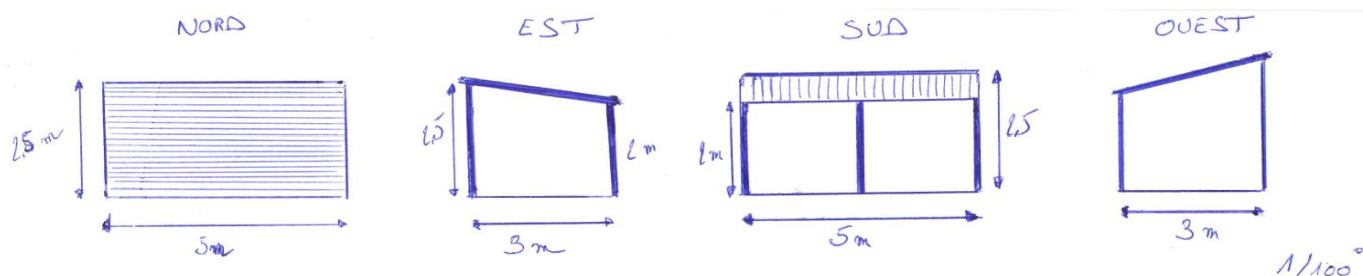
Si le profil de votre terrain est modifié :  
Fournir un plan en coupe précisant l'implantation  
de la construction par rapport au profil du terrain,  
Les hauteurs, le terrassement ...



### LE PROJET (DP4 et/ou DP11)

Fournir des éléments permettant une bonne compréhension du projet :

- un descriptif indiquant les matériaux et teintes envisagés
- un descriptif du carport soit par des plans côtés soit en fournissant la brochure du fabriquant.



### L'INSERTION (DP6)

Photomontage à partir de la photo de l'existant permettant d'appréhender l'abri dans son environnement.

Avant / Après :



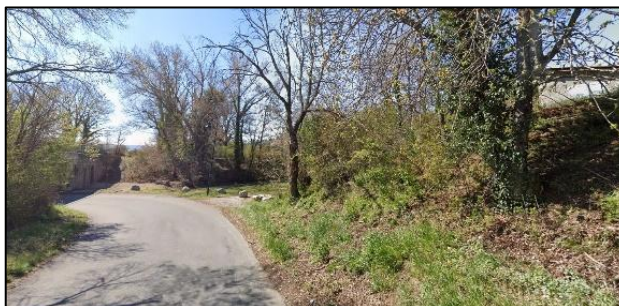
### PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)

Vue élargie du projet et de l'existant prise à partir de la rue (domaine public).

DP7 - vue de près



DP8 - vue de loin



Le Service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil du public en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban aux horaires indiqués sur le site de la mairie

<https://chateau-arnoux-saint-auban.fr/presentation/>

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14

Courriel : [adscasa@mairie-casa04.fr](mailto:adscasa@mairie-casa04.fr)

Mise à jour : mai 2026